

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :****PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :**

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 1 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

|                 |       |
|-----------------|-------|
| FRAIS D'ENTREE  | Néant |
| FRAIS DE SORTIE | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE

|                |           |
|----------------|-----------|
| FRAIS COURANTS | 0,05% TTC |
|----------------|-----------|

### FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

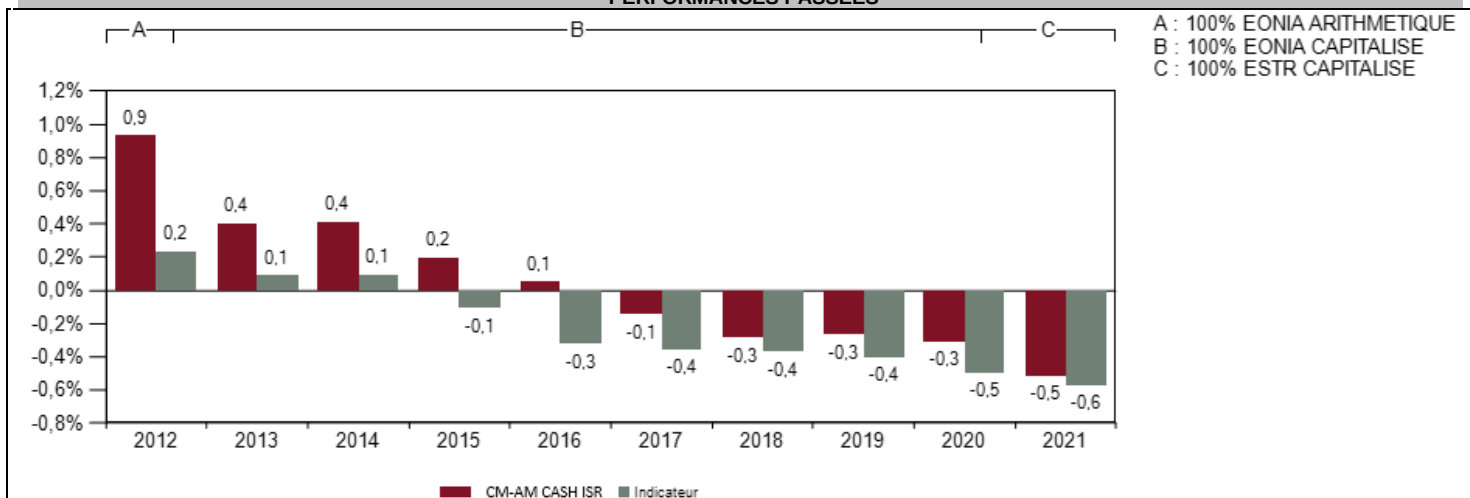
|                           |                                                                                                                                                                        |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMISSION DE PERFORMANCE | 40 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé même si cette performance est négative<br>0,00% TTC au titre du dernier exercice. |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 18/02/2022

DATE DE CREATION DE LA PART : 18/02/2022

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : A la date du 31/12/2019, le FCP CM-CIC CASH a été absorbé par le compartiment de CM-CIC SICAV, également dénommé CM-CIC CASH. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le compartiment de SICAV du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances. A la date du 18/02/2022, CM-AM CASH, compartiment de la SICAV CM-AM SICAV a été absorbée par le FCP CM-AM CASH ISR. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le FCP CM-AM CASH ISR créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques de la SICAV, son code ISIN et ses performances.

Les performances antérieures au 18/02/2022 sont issues de la fusion/absorption avec le compartiment CM-AM CASH de la SICAV CM-AM SICAV

## INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

**NOM DU DEPOSITAIRE :** BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT**

Service marketing et communication

4 rue Gaillon – 75002 PARIS

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS:** CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.

**REGIME FISCAL :**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

**Label ISR :** le fonds bénéficie du label ISR

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/11/2022